

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **7 septembre 2021**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance :

Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Poste vacant
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard, présent à cette séance.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-09-157

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 17 août 2021
- 4 - RÉGLEMENTATION
 - 4.1 - Modifications au Règlement d'emprunt no. 354-2021 adopté le 6 avril 2021 et concernant la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies

- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2021
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2021
 - 5.3 - Dépôt des états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021
 - 5.4 - Rémunération du personnel électoral pour l'année 2021
 - 5.5 - Affectation d'un montant des surplus accumulés non affectés dans un surplus affecté au secteur aqueduc et égout
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt d'une lettre du MAMH - Réponse à la demande d'assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal
 - 6.2 - Contribution financière - Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud pour l'activité «Kayak la Ferrée»
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 9.2 - Dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL - volet Redressement et Accélération - Travaux de voirie prévus en 2022 (an 5 du PIIRL) dans le secteur central du 2e rang
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
 - 12.2 - Dépôt du rapport d'activité 2020-2021 du Comité de la culture et du patrimoine
 - 12.3 - Nouveau membre du Comité de la culture et du patrimoine
 - 12.4 - Autorisation pour appel d'offres public - Restauration de la grande roue du moulin de la Seigneurie des Aulnaies
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 960, route de la Seigneurie
 - 13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 1470, route de la Seigneurie
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-09-158

3.1 - Séance ordinaire du 17 août 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 août 2021, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÈGLEMENTATION

2021-09-159

4.1 - Modifications au Règlement d'emprunt no. 354-2021 adopté le 6 avril 2021 et concernant la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies a adopté, lors de sa séance régulière du 6 avril 2021, le Règlement d'emprunt no. 354-2021 concernant la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies et que la Direction générale adjointe aux finances municipales du MAMH, afin de pouvoir émettre son approbation dudit règlement, demande à ce que soit apporté un certain nombre de modifications dans le but de corriger des irrégularités au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'apporter les corrections suivantes au Règlement d'emprunt no. 354-2021 adopté le 6 avril 2021, à savoir :

QUE le titre du règlement est remplacé par le texte suivant : « *Règlement décrétant une dépense de 330 629 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies* » ;

QUE l'article 2 du règlement est remplacé par le texte suivant : « *Le présent règlement a pour titre «Règlement décrétant une dépense de 330 629 \$ et un emprunt de 164 000 \$ pour la réfection de la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies» et porte le numéro 354-2021* » ;

QUE l'article 3 du règlement est remplacé par le texte suivant : « *Par le présent règlement, le Conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection à la roue à godets du moulin banal de la Seigneurie des Aulnaies et aux éléments architecturaux liés à ce mécanisme pour un montant de 330 629 \$ tels que décrits dans la demande de subvention déposée au ministère de la Culture et des Communications. Les estimations incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus ont été effectuées et reconnues par Luc Fontaine Architecte, préparées et signées par Stève Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, en date du 7 septembre 2021, lesquelles font partie intégrante du présent règlement comme annexe D* » ;

QUE l'article 7 du règlement est remplacé par le texte suivant :

« Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la subvention de 35 000 \$ provenant de la TECQ 2019-2023 et celle de 133 000 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – programme FARR, versées pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention au montant de 164 000 \$ provenant du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) du ministère de la Culture et des Communications, conformément à la convention intervenue entre le ministre de la Culture et des Communications et la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies le 16 mai 2019, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention décrétée par le présent règlement ».

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2021-09-160

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'août 2021

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois d'août 2021 pour un montant de
11 900.56 \$.

Adopté à l'unanimité.

2021-09-161

5.2 - Approbation des comptes du mois de septembre 2021

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2021 pour un montant de 737 797.81 \$.

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

5.3 - Dépôt des états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses au 31 août 2021

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil municipal les deux états comparatifs, en date du 31 août 2021, sur l'état des revenus et dépenses de l'exercice financier courant et de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante, ainsi que sur les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux prévus par le budget de cet exercice, le tout conformément à ce que prévoit l'article 176.4 du *Code municipal* du Québec.

2021-09-162

5.4 - Rémunération du personnel électoral pour l'année 2021

ATTENDU QUE des élections municipales se tiendront le dimanche 7 novembre 2021, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QUE les tarifs fixés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) constituent une rémunération minimale payable au personnel électoral et référendaire d'une municipalité;

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui établi par le MAMH et qu'aucune approbation est nécessaire dans le cas où la rémunération adoptée est supérieure à celle prévue par le tarif minimal ministériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité de décréter les salaires suivants pour l'année 2021 :

<u>Poste</u>	<u>Rémunération</u>
Président d'élection	
Jour du scrutin	578 \$
Jour du vote par anticipation	384 \$
Confection de la liste électorale	300 \$
Révision de la liste électorale	278 \$

Secrétaire d'élection

3/4 de la rémunération du président d'élection

Révision de la liste

Réviseur de liste	18,90 \$ / hre
Secrétaire du réviseur de liste	18,90 \$ / hre
Agent réviseur	18,90 \$ / hre

Vote par anticipation

Scrutateur	16,90 \$ / hre
Secrétaire	16,90 \$ / hre
Président table de vérification	13,50 \$ / hre
Membre table de vérification	13,50 \$ / hre

Jour du scrutin

Scrutateur	16,90 \$ / hre
Secrétaire	16,90 \$ / hre
Primo	16,90 \$ / hre
Président table de vérification	13,50 \$ / hre
Membre table de vérification	13,50 \$ / hre

Formation 25,00 \$

Adopté à l'unanimité.

2021-09-163

5.5 - Affectation d'un montant des surplus accumulés non affectés dans un surplus affecté au secteur aqueduc et égout

ATTENDU QUE les états financiers de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies au 31 décembre 2020 présentent un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 242 292 \$.

ATTENDU QU'il existe un surplus de l'exercice 2020 de 9 287 \$ appartenant au secteur de l'aqueduc et égout ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 9 287 \$ provenant des surplus accumulés non affectés dans le surplus affecté appelé « *Surplus – Aqueduc et Égout* ».

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE**6.1 - Dépôt d'une lettre du MAMH - Réponse à la demande d'assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal**

Le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité qu'il reçoit positivement la demande qu'elle lui a adressée, et mandate la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches pour fournir l'assistance technique demandée en vue de la réalisation d'une étude portant sur les implications d'un regroupement avec les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet, Sainte-Louise et Saint-Aubert - 28 juillet 2021.

2021-09-164

6.2 - Contribution financière - Fondation-Jeunesse de la Côte-du-Sud pour l'activité «Kayak la Ferrée»

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud, depuis 1994, soutient financièrement les organismes de jeunes sur son territoire, et qu'elle favorise la persévérance scolaire, le désir de vivre et la croissance personnelle auprès de la jeunesse;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud, en collaboration avec le Club de plein-air des Aulnaies, organisent cette année la toute première édition de l'activité «*Kayak la Ferrée*», qui aura lieu à Saint-Roch-des-Aulnaies les 24 et 25 septembre 2021;

ATTENDU QUE la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud invite la Municipalité à devenir partenaire de l'activité et sollicite une contribution financière destinée aux prix qui seront remis aux vainqueurs de l'épreuve dans les trois catégories en compétition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 100 \$ à la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud pour l'organisation de la première édition de l'activité «*Kayak la Ferrée*», qui aura lieu à Saint-Roch-des-Aulnaies les 24 et 25 septembre 2021, en collaboration avec le Club de plein-air des Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur André Simard rappelle que lors de la dernière séance du Conseil, le 17 août dernier, la Municipalité a octroyé un contrat de services professionnels multidisciplinaires à une entreprise locale pour la réalisation d'un *Plan directeur d'aménagement et développement* visant la vitalisation du secteur géographique de l'école primaire, du parc municipal et de la rue du Parc. En plus de partager quelques précisions et informations supplémentaires sur ce projet, il explique que le groupe de travail mis en place (qui implique notamment quelques membres du personnel de la Municipalité et l'inspecteur en bâtiment et environnement mais aussi des représentants de l'école primaire et du CSS Kamouraska/Rivière-du-Loup) se réunira avec le consultant dès le 15 septembre prochain. Le projet se déroulera tout l'automne et le dépôt du rapport final est prévu pour la fin de janvier 2022.

Monsieur Simard partage aussi quelques brèves informations au sujet d'un programme mis en place par la MRC de L'Islet pour aider le démarrage de service de garde en milieu familial affilié à un CPE et dont la publicité sera faite aux citoyens aulnois dans le prochain bulletin *Le Jaseur*, ainsi que sur la mise sur pied, toujours à la MRC de L'Islet, d'un comité de travail auquel il participe et qui a pour objectif de réviser le règlement régional sur la forêt privée, règlement qui occasionne, dans son mode d'application actuel, plusieurs impacts dans la pratique de l'agriculture.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon explique qu'il n'y a rien de particulier à signaler, sinon que le *Service intermunicipal en sécurité incendie* fera parvenir à la Municipalité des feuillets à distribuer dans les foyers pour rappeler l'importance du ramonage annuel des cheminées avant l'arrivée de la saison hivernale.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier explique qu'une partie du 2e rang sera fermée à la circulation demain, mercredi le 8 septembre 2021, afin de permettre la réalisation

de travaux d'asphaltage qui correspondent aux travaux correctifs demandés et convenus avec l'entreprise responsable du chantier (ex. : resurfaçage sur environ 1 km à partir de la route Joachim vers l'ouest, élargissement de la chaussée à l'intersection de la route Elgin, etc.). Avec la peinture des lignes de chaussée, qui pourra peut-être être complétée le jour même ou dans les jours suivants, ce chantier sera ainsi complété et terminé.

2021-09-165

9.2 - Dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL - volet Redressement et Accélération - Travaux de voirie prévus en 2022 (an 5 du PIIRL) dans le secteur central du 2e rang

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du PAVL, et ce en vue de la réalisation en 2022 de travaux de voirie sur environ 2,4 km dans le secteur central du 2e rang, entre les routes Joachim et Vieux-Fronteau;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, le Service d'ingénierie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du programme PAVL, pour la réalisation de travaux de voirie à l'été 2022 sur environ 2,4 km dans le secteur central du 2e rang entre les routes Joachim et Vieux-Fronteau, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonquay

Rien à signaler.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Diane Renaud partage quelques informations au sujet du projet d'atelier sur les techniques de recherche cadastrale et de titres de propriétés anciens dont la date a été fixée au 23 octobre 2021, ainsi qu'au sujet du prochain concours de photographie de cet automne.

12.2 - Dépôt du rapport d'activité 2020-2021 du Comité de la culture et du patrimoine

Le Comité de la culture et du patrimoine (CCP) dépose aux membres du Conseil municipal son rapport annuel d'activité pour 2020-2021. Madame Diane Renaud invite monsieur Alain Paradis, membre du CCP, à en faire une présentation succincte. Monsieur André Simard profite de l'occasion pour remercier tous les membres de ce Comité pour leur travail et leur implication exemplaires.

2021-09-166

12.3 - Nouveau membre du Comité de la culture et du patrimoine

ATTENDU QUE les *Statuts et règles de fonctionnement* du Comité de la culture et du patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies (CCP), adoptés le 2 mars 2021, prévoit que les membres de ce comité sont nommés par résolution, par le Conseil municipal, pour des mandats de deux ans;

ATTENDU QUE le Comité de la culture et du patrimoine (CCP) désire recruter un nouveau membre en la personne de M. Denis Castonguay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Denis Castonguay membre du Comité de la culture et du patrimoine.

Adopté à l'unanimité.

2021-09-167

12.4 - Autorisation pour appel d'offres public - Restauration de la grande roue du moulin de la Seigneurie des Aulnaies

ATTENDU QUE la Municipalité gère le projet de restauration de la grande roue du moulin de la Seigneurie des Aulnaies et des éléments architecturaux liés à ce mécanisme;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation des travaux au ministère de la Culture et des Communications a été ouverte il y a plusieurs années déjà, et que la firme *Marie-Josée Deschênes Architecte*, agissant en qualité de gestionnaire de projet et d'architecte du projet (résolutions no. 2020-12-192 et 2020-12-210), a préparé les plans et devis d'exécution qui ont été transmis le 27 août dernier au ministère de la Culture et des Communications, pour et au nom de la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour le projet de restauration de la grande roue du moulin de la Seigneurie des Aulnaies et des éléments architecturaux liés à ce mécanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité :

- **D'**approuver les plans, devis et documents d'appel d'offres préparés par *Marie-Josée Deschênes Architecte* (dossier no. : 21-1102);
- **D'**autoriser le directeur général à procéder à la publication de l'appel d'offres public sur le site du SÉAO aussitôt que le ministère de la Culture et des Communications aura confirmé l'autorisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

2021-09-168

13.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 960, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 960, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement de la porte de garage par une porte patio, l'installation d'une fenêtre et la construction d'un solarium;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'aire patrimoniale du secteur de l'Église* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 960, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 25 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 960, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2021-09-169

13.3 - Demande de permis en secteur PIIA - 1470, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de rénovation au 1470, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise le remplacement du revêtement extérieur de la maison;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132* (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 1470, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 25 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de rénovation au 1470, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire ne sont formulés et adressés aux membres du Conseil.

15 - VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2021-09-170

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 35.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & sec.-trés.